

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2025

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° II-850

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

-----

### ARTICLE 49

#### ETAT B

**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	50 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Ecologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	50 000 000
<b>SOLDE</b>	-50 000 000	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans une logique de bonne gestion des deniers publics, le groupe Rassemblement National propose des économies de 50 millions d'euros, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, sur l'action 07 « Pilotage, support, audit et évaluations » du programme 217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables. Cette action regroupe les moyens transversaux de fonctionnement, de pilotage et d'évaluation du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Elle finance notamment les fonctions de pilotage stratégique, les moyens immobiliers, ainsi que la conduite d'actions nationales et internationales en faveur du développement durable.

Dans un contexte de maîtrise accrue de la dépense publique et de recherche d'efficacité dans la conduite des politiques environnementales, il est proposé de réduire les crédits de cette action de 50 millions d'euros. Cette baisse répond à l'objectif gouvernemental de recentrer les moyens sur les politiques ayant un impact environnemental direct et mesurable, tout en réduisant les coûts de structure et les dépenses transversales.